



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 09849

Numéro SIREN : 334 735 438

Nom ou dénomination : SAINT GERMAIN AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 07/08/2017 sous le numéro de dépôt 81376



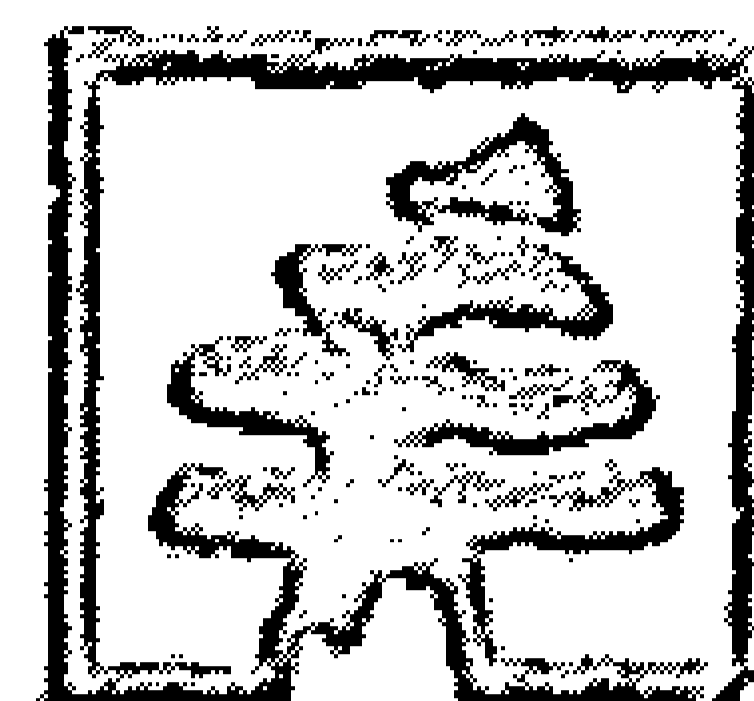
1708146101

DATE DEPOT : 2017-08-07
NUMERO DE DEPOT : 2017R081376
N° GESTION : 1986B09849
N° SIREN : 334735438
DENOMINATION : SAINT GERMAIN AUDIT
ADRESSE : 32 rue de Paradis 75010 Paris
DATE D'ACTE : 2017/06/30
TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE : DECISION DE REDUCTION

Saint-Germain Audit
société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
07 AOÛT 2017
Sous le N° : 81376

SARL au capital de 500.000 € • 32, rue de Paradis 75010 Paris
RCS Paris 334 735 438 • Identification CEE FR 52334735438
Campagne régionale des commissaires aux comptes de Paris
Tableau de l'ordre des experts-comptables de Paris
Téléphone 01 56 24 99 73 • Télécopie 01 56 24 99 72
www.saint-germain-audit.com



86391869

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire du 30 juin 2017

(...)

EC - ES.

Quinzième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de la gérance, décide de réduire le capital social de la Société d'une somme de 50.000 euros le ramenant ainsi d'un montant de 549.995 euros à 499.995, par voie de rachat de 50.000 parts sociales d'1 euro de valeur nominale chacune, coupon attaché, au prix unitaire de un euro, soit un prix total de 50 000 euros (ci-après la « Réduction de Capital »).

Par le seul fait de leur rachat, les parts sociales seront annulées.

Cette réduction de capital est décidée sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition faite dans le délai légal par les créanciers sociaux antérieurs, à savoir (1) un mois à compter de la date du dépôt du présent procès-verbal auprès du greffe du Tribunal de commerce de Paris, ou du rejet sans condition de la ou des opposition(s) par le Tribunal de commerce de Paris (ci-après le « Délai d'Opposition »).

Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser, de constater le rachat et l'annulation du nombre de parts sociales ainsi décidé dans le délai de trois mois à compter de l'expiration du Délai d'Opposition et de procéder aux modifications des articles 8 et 9 des statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 9.900 parts présentes.

Seizième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 9.900 parts présentes.

(...)

Certifié conforme

La Gérance